

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages exprimés : 17**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

16/01/2024

**29 présents** : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine. *Champagneux* : M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : MM. LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**03 Pouvoirs** : M. BERTHOLLIER Christian à Mme FERRARI Myriam, M. PICHE Barthélémy à Mme HERRAULT Françoise, Mme VERRIER Muriel à M. LARDE Alain

**04 Absents** : M. BILLON Pierre, Mme LABBAY Catherine, M. VERGUET Nicolas, Mme SAUNIER Elise

**OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ZAE LA GIRONDIERE A S<sup>T</sup> BERON ;**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2016\_05\_24\_05 du 24 mai 2024 portant définition du périmètre des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2017\_05\_16\_03 du 16 mai 2017 relative aux modalités patrimoniales et financières du transfert des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire ;

**Considérant** que la communauté de communes a reçu une sollicitation de la commune de S<sup>t</sup> Béron pour la rénovation de l'éclairage public de la ZAE de la Girondière.

Monsieur le Président propose que la communauté de communes se joigne à la commune de S<sup>t</sup> Béron pour rénover les installations d'éclairage public dont elle a la charge au sein de la ZAE d'intérêt communautaire de la Girondière.

La convention de mandat proposée par la commune met à la charge de la communauté de communes 6 luminaires et une armoire électrique pour un montant de 3 392,00€ TTC.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mandat à venir avec la commune de S<sup>t</sup> Béron ;
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget intercommunal ;
- **MANDATE** le Président pour signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 01/02/2024,

Le Président,  
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance  
Georges CAGNIN

